



Comment éviter les escroqueries "banales" ?

Par **stephanecoucou13**, le **22/10/2012 à 22:21**

Bonjour. Voici les faits que je peux malheureusement prouver car j'ai gardé la facture, le devis, ainsi que mon chèque immédiatement tiré de plus de 2000 € pour des toilettes bouchés !!

La société s'appelle "**AUX ATELIERS D'ANTOINE**". j'ai trouvé son numéro sur une publicité cartonnée mise dans la boîte à lettres.

Dimanche dernier, les toilettes se bouchent, je tire la chasse et l'eau déborde de la cuvette. J'appelle donc le plombier qui n'arrive à rien et semble appeler son camion de désengorgement. 45 min après, le camion arrive, et 45 autres minutes après, fini : facture de 2097€ !!!!

Pour me pousser à signer, j'ai eu droit à "ne vous inquiétez pas, c'est le propriétaire qui va payer", ou encore "l'assurance couvre tout dans ces cas là, vous avez de la chance !".

Le plombier m'a donné

_ une facture avec comme unique ligne marquée "Devis 2097€".

_ Un devis contenant : déplacement : 45€, main d'oeuvre 195€, désorgorgement domestique 100€, et camion de désengorgement 1620€. J'ai signé "devis reçu avant l'exécution des travaux". Faites le calcul : avec TVA, cela donne 2097,20€.

J'ai téléphoné à l'entreprise "**AUX ATELIERS D'ANTOINE**" une vingtaine de fois, envoyé des sms. Le gérant m'a dit faire "un geste" de 20%, et j'ai gardé son SMS de réponse.

Que puis je faire légalement ?

Qui contacter pour que cette société soit interdite d'escroquer ?

Y a-t-il des organismes de protections des consommateurs ?

La justice est elle compétente devant des prix délirants, ou devant un engagement par SMS ??

Merci de me renseigner, pour l'instant, je ne peux de mon côté que vous demander de FUIR "**AUX ATELIERS D'ANTOINE**" et de le faire savoir

Merci

Stéphane